



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 9</i> <i>Votants : 7</i></p>	<p>Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p>
<p><u><i>Date de convocation :</i></u> <i>09/09/2025</i></p>	<p>Membres présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p>
<p><u><i>Date d'affichage :</i></u> <i>16/09/2025</i></p>	<p>Membres excusés :</p>
	<p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p>
	<p>Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie</p>
	<p>Secrétaire de séance : Laurent ROPERS</p>

➤ **250909 : Tarif adhésion bibliothèque**

Le Conseil municipal après en avoir débattu décide d'instaurer un tarif d'adhésion à la bibliothèque communale, et de le fixer à **5 € par an et par foyer**.

Gratuité pour les moins de 18 ans.

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 2

La délibération est donc adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture